



**Comité de programme
du Secondaire**

Directrice :

Pr. Anne Sgard

anne.sgard@unige.ch

PROCES VERBAL

Séance du COMPRO du Lundi 28 novembre 2011,
de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234
PV ADOPTE

Personnes présentes

Anne Sgard, Pierre Burgermeister, Raphaël Fornallaz, JS Graulich, Isabelle Grin, Charles Heimberg, Andreas Muller, Catherine Walther Green, Alain Müller, Brigitte Gerber

Personnes excusées

Jérôme David, François Bertagna, Manuela Teixeira, Simon Toulou,

Prise du procès-verbal

Laurence Verdesi

Ordre du Jour

- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Adoption du PV de la séance du 31 octobre 2011
- 3 Informations de la Directrice :
Enquête auprès des EDAC sur l'organisation des stages (document en annexe 1)
Autorisation de congés (document provisoire annexe 2)
Procédure de reconnaissance
- 4 Première discussion à propos des attestations de stage ;
- 5 Informations sur les flux d'étudiants ;
- 6 Changement de discipline entre CCDIDA et MASE : quelles conditions ?
- 7 Nombre d'heures requis pour les CSD2 : clause réglementaire
- 8 Les compétences du Compro, les « chantiers » à venir. La durée du mandat des membres du Compro
- 9 Divers

1. Approbation de l'OJ

OJ approuvé avec trois points divers à ajouter portant sur :

- Publication des PV sur le site ;
 - Question du plagiat.
 - Le problème d'immatriculation des quelques étudiants
-

2. Adoption du PV de la dernière séance du 31 octobre 2011

PV approuvé avec quelques modifications demandées. Mis sous format PDF et en ligne sur le site dès le 29 novembre 2011.

3. Informations de la Directrice

- **Enquête auprès des EDAC** sur l'organisation des stages (document modifié en séance et mis en annexe 1, version définitive).

Ce questionnaire a été élaboré suite à la précédente réunion du Compro où la question de la mise en œuvre du site pour gérer les inscriptions des étudiants en stage a été soulevée : comment ce site est-il perçu par les EDAC ? Donne-t-il satisfaction ? Peut-on encore l'améliorer ? L'objectif étant que davantage d'enseignants encore acceptent de recevoir des étudiants. Il faudrait que ce questionnaire soit rempli par un maximum d'enseignants dans le délai imparti ; il sera diffusé par les RFDDir.

La conception, les formulations du questionnaire sont discutées ; il devrait intégrer des questions sur le déroulement du stage et pas seulement sur les inscriptions, en combinant des questions ciblées ainsi qu'une question ouverte. Il sera donc envoyé mi janvier, pour un retour mi-mars quand les stages se terminent.

Ce questionnaire devrait permettre un bilan qualitatif pour améliorer l'organisation de 2012.

- **Autorisations d'absence**

Un texte explicitant les principes va être publié sur le site, ainsi qu'un formulaire en annexe : ce texte précise les possibilités de demandes d'absences exceptionnelles (et non de congés).

Ces demandes d'absences devront être adressées à l'avenir au Directeur adjoint.

Le texte est discuté dans ses principes et sa formulation (document modifié en séance et mis en annexe 2, version définitive).

La question des absences imprévues est un point différent qui sera traité lors d'une future séance de compro.

- Procédure de reconnaissance

Ce point sera abordé par Bernard Schneuwly lors de la prochaine séance de Compro **le mardi 20 décembre 2011**; Walter Loosli, futur Directeur-adjoint, sera invité à cette occasion.

Cette séance est reportée d'un jour (date initialement prévue le lundi 19 décembre) en raison d'un Conseil de l'IUFE programmé ce jour.

4. Attestations de stages

2 points :

- La procédure et le calendrier;
- Les critères d'attribution de ces attestations : ce point sera traité en réunion de tous les CE et FT le jeudi 15 décembre 2011.

Procédure actuelle : A la suite de la modification du calendrier d'attribution des attestations de stage (Compro de juin 2011), les 2 attestations pour le stage en responsabilité ne sont plus attribuées conjointement en fin d'année mais réparties sur les deux sessions de février et juin ; dès lors un étudiant peut se trouver en échec définitif en février et être exclu de la formation en cours d'année. Les représentants des CE alertent le comité sur le fait que cette éventualité n'a pas été suffisamment explicitée.

Cette éventualité concerne des étudiants qui ont fait un Mase 1 et qui passent en Mase 2, mais qui n'ont pas obtenu leur attestation de stage en juin de première année ; ils sont alors inscrits en session de février. S'ils se trouvent encore en difficulté en début de MASE2, ils doivent demander le retrait de la session de février, ceci avec l'accord du CE.

L'information doit ABSOLUMENT être communiquée à tous les CE, suppléants et professeurs à ce sujet, et ce point doit être clarifié (qu'en est-il alors de la seconde chance offerte aux étudiants demandent les représentants des associations professionnelles ?). Les CE doivent alerter les étudiants qui risquent de se trouver dans cette situation.

La Directrice va donc informer tout le corps enseignant par courriel au plus vite et les représentants étudiants alertent de leur côté les étudiants.

Les points 5, 6, 7, 8 de l'OJ ainsi que la question du plagiat seront traités lors de la prochaine séance du Compro.

Divers

- La mise en ligne des PV : ceux-ci ont été mis en ligne, mais sur un secteur du site peu visible.

Les PV sont déplacés et sont dorénavant accessibles ainsi que tous les PV de l'Assemblée et du Comité de direction en accès direct depuis la page d'accueil de l'IUFE.

- Les immatriculations : la conseillère aux études aborde le point sur les étudiants qui, après plusieurs rappels par mails et par lettre, n'ont toujours pas effectué les formalités requises par la DIFE: soit de s'immatriculer, soit de changer de faculté ou d'institution, soit de s'inscrire dans une deuxième formation.

Un ultime délai au 4 novembre 2011 avait été octroyé à ces étudiants, en accord avec la DIFE, qui avait accepté de faire une exception.

Un questionnaire à remplir et à retourner immédiatement leur avait été envoyé.

Passé cet ultime délai, il a fallu prendre une décision pour 23 cas et les informer qu'ils n'avaient pas la possibilité de suivre la formation.

La conseillère aux études rappelle que l'exmatriculation relève de la DIFE et non de l'IUFE, qui ne peut en aucune façon intervenir sur ce point.

Sur les **23** cas :

- **8** sont immatriculés dans une autre formation (en tuilage : ils sont inscrits parallèlement en Master) : ces étudiants seront donc considérés comme des Erasmus, c'est à dire en auditeurs libres ; l'IUFE leur a précisé qu'ils avaient possibilité de faire opposition à cette décision, et que l'IUFE considérerait exceptionnellement que ladite opposition a un effet suspensif ;
- **2** sont en défaut de paiement depuis plusieurs années ;
- **6** n'ont jamais terminé les formalités d'inscription ;
- **7** n'ont jamais effectué leurs formalités de réinscription.
Pour 15 ces derniers cas, qui relèvent de la seule responsabilité des étudiants, l'IUFE se trouve dans l'impossibilité d'intervenir dans la procédure.

La Présidente lève la séance à 19h35.

Il est rappelé que la prochaine séance est fixée au **mardi 20 décembre 17h.**